

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

1<sup>er</sup> Décembre 2021



Date d'affichage

1<sup>er</sup> Décembre 2021



Nombre de conseillers



En exercice 29

Présents 29

Votants 29

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2021 A 19 H 30

La séance est présidée  
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE – BIEN - MATHIEU – VIRASSAMY PADEYEN – DUBOIS - LAQUIEZE - ABITBOL – PIRSON - LEGER – CHARPENTIER – BECRET - GOUVENAUX - PEREZ

Messieurs GAINETTE – GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY – HATAT – DOMANGE - CHERRONNET – LOMBARD - DECLUY – LEGER – KISKELL KAPPE SOPIO

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Marie-Geneviève VIRASSAMY PADEYEN a été désignée secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 27 Septembre 2021 a été approuvé à l'unanimité

N° 2021/62 – OBJET : TRAVAUX EFFACEMENT DES RESEAUX FILS NUS  
AVENUE JACQUES SIMON/RUE DE LA MALADRERIE

**N° 2021/62 – OBJET : TRAVAUX EFFACEMENT DES RESEAUX FILS NUS  
AVENUE JACQUES SIMON/RUE DE LA MALADRERIE**

Il est rappelé que la ville de Saint-Memmie a délégué sa compétence éclairage public au Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne « SIEM ».

Il est présenté à l'assemblée le projet d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et télécommunication de l'avenue Jacques Simon depuis la rue des Déportés jusqu'au carrefour à feux tricolores (avenue du Maréchal Juin/avenue du Maquis des Glières) y compris la rue de la Maladrerie de Saint-Memmie, établi par le SIEM.

Ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Ces travaux sont estimés à :

| <b>Travaux</b>                        | <b>Montant</b> | <b>Participation de la Commune</b> |
|---------------------------------------|----------------|------------------------------------|
| Effacement des réseaux fils nus       | 265 000.00 €   | 79 500.00 €                        |
| Effacement du réseau Orange           | 110 400.00 €   | 110 400.00 €                       |
| Effacement du réseau Eclairage Public | 79 000.00 €    | 64 048.75 €                        |

Dans l'attente de la réfection de la voirie par la collectivité, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

⇒ **APPROUVE** la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux de l'avenue Jacques Simon, depuis la rue des Déportés jusqu'au carrefour à feux tricolores (avenue du Maréchal Juin/avenue du Maquis des Glières) y compris la rue de la Maladrerie de Saint-Memmie, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

⇒ **DONNE** délégation de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques.

⇒ **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour            29  
Abstention    0  
Contre        0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **9 Décembre 2021**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN